

Rapport de la commission ad hoc**Préavis 11/2026****Site de Moratel****Prolongation des DDP 10104 et 10105 en faveur de la
Société du Port et des Bains de Moratel à Cully (SPBMC)
Cautionnement d'un prêt pour les travaux de rénovation
de la plateforme de restauration
Participation financière à la construction de wc publics**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 10 juin, la Commission ad hoc composée de Jérôme Gygax - Charles-Henri Duboux - Nicolas Blanc - Mathieu Cardinaux et Christian Currat pour la CoFin, s'est réunie à la Maison Jaune en présence de Mr Jean-Paul Demierre, Municipal en charge.

La Commission ad hoc s'est principalement penchée sur les plans et accès aux WC pour la partie camping. Il en ressort que le coût d'un édicule séparé serait bien plus élevé, env. CHF 480'00. La solution de les intégrer pour le montant de CHF 300'000 dans le bâtiment de la Cambuse représente ainsi une économie substantielle et traduit une meilleure utilisation des surfaces à disposition.

Il est prévu que ces WC soient fermés lorsque le restaurant l'est également hors saison et ce, pour des raisons de sécurité et autres dépréciations possibles.

Une convention entre la SPBMC et la commune régira cette question ainsi que celles des frais de nettoyages et d'entretiens.

Concernant la prolongation des DDP 10104 et 10105, la Commission ad hoc n'a pas de remarque à faire, il faut savoir que le prix qui passe de CHF 3000/an à CHF 5000/ans est de toute façon indexé tous les 3 ans, ce qui compense quelque peu cette différence.

Concernant la politique de cautionnement et du type de garanties susceptible d'être mise en pratique, par les autorités communales, la commission ad hoc s'en remet à l'avis et l'expertise de la Cofin, compétente en la matière, qui rend un rapport détaillé séparé sur ce sujet.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

1. **de prolonger les droits distincts et permanents de superficie 10104 et 10105 en faveur de la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour une durée de 99 ans, échéant en 2125;**
2. **d'autoriser le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 2'300'000.- à la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour les travaux de rénovation de la plateforme de restauration sise à Moratel;**
3. **d'octroyer le montant forfaitaire de CHF 300'000.- à titre de contribution financière à la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour la construction de modules de WC destinés au public par ladite société;**
4. **d'autoriser la Municipalité à signer tout acte permettant la poursuite de la collaboration entre la commune et la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully dans le but d'assurer l'entretien et la gestion du site de Moratel;**
5. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la Loi sur les communes (LC).**

Cully, 17 juin 2026

Pour la commission ad hoc:

Laurent Béguelin (1er membre)

Jérôme Gygax

Charles-Henri Duboux

Nicolas Blanc

Mathieu Cardinaux